



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

16 juillet 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.761

**OBJET : MARCHÉ D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE PLURIDISCIPLINAIRE EN
INFRASTRUCTURES - AVENANT N°1**

Le 16/07/10 à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 09/07/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Brigitte DEVESA à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jacques GARCON à M. Jean-Marc PERRIN, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



05.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Département Infrastructures

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 16/07/10

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Maurice CHAZEAU

Politique Publique : TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : MARCHÉ D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE PLURIDISCIPLINAIRE EN
INFRASTRUCTURES - AVENANT N°1 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 3 novembre 2009, la Ville d'Aix-en-Provence a attribué le marché à bons de commande n°A9-067 “ assistance à maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaire en Infrastructures ” au groupement conjoint HORIZON CONSEIL (mandataire), GERAY, PAUL P. PETEL ARCHITECTE URBANISTE, Hubert COHEN Architecte D.P.L.G, PIXXIM S.A et MEDIAE.

S'agissant d'un groupement composé de membres exerçant des compétences différentes, il convient de permettre à chacun des cotraitants de bénéficier du paiement de leurs prestations respectives.

Dans sa rédaction actuelle, l'acte d'engagement qui ne référence que la domiciliation bancaire du mandataire de ce groupement, ne permet pas à Monsieur le Trésorier de la ville d'Aix en Provence de procéder à ces règlements individualisés, malgré la volonté des cocontractants d'être réglés en paiement direct des prestations effectuées.

Afin de régulariser cet aspect du contrat et conformément à la réglementation en vigueur, cette modification nécessite de recourir à un avenant.

C'est ainsi que les services municipaux ont élaboré un projet d'avenant n°1 portant modification de l'article 4 de l'acte d'engagement.

En conséquence, et après avoir pris connaissance de ce projet d'acte additionnel au contrat initial, je vous demande, mes chers collègues de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant n°1 portant modification de l'article 4 de l'acte d'engagement du marché A9067 “ Assistance à maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaire en Infrastructures ” attribué au groupement solidaire HORIZON CONSEIL (mandataire), GERAY, PAUL P. PETEL ARCHITECTE URBANISTE, Hubert COHEN Architecte D.P.L.G, PIXXIM S.A et MEDIAE.

- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'adjoint délégué aux marchés publics à signer l'avenant n°1 dudit marché et tout document s'y rapportant.

**2010.761 - MARCHÉ D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE PLURIDISCIPLINAIRE EN
INFRASTRUCTURES - AVENANT N°1**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/07/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Adjointe des Services Techniques
Environnement Urbain & Grands Travaux
Département Infrastructures
SC /

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE PLURIDISCIPLINAIRE
POUR TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES**

**MARCHE A BONS DE COMMANDE A9-067 notifié le 26 Novembre 2009
passé avec le groupement constitué des bureaux d'études :
Horizon Conseil (mandataire solidaire), GERAY, PAUL PETEL Architecte Urbaniste,
Hubert COHEN Architecte D.P.L.G, PIXXIM S.A et MEDIAE**

**AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DE L'ARTICLE 4
« PAIEMENT » DE L'ACTE D'ENGAGEMENT**

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

I.1 – Identification du marché

Marché à bons de commande de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaire en Infrastructures sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence.

Durée du marché : un an à compter de la notification du marché pour la période initiale, reconductible par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Montant du marché : sans minimum, sans maximum.

I.2 – Identification des cocontractants

Le marché mentionné ci-dessus a été conclu entre :

d'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, agissant en qualité d'Adjoint au Maire Délégué aux Marchés Publics et en vertu de la délibération, n° 2009.1104 du 3 novembre,

d'autre part, le groupement conjoint solidaire des bureaux d'études HORIZON CONSEIL, GERAY, PAUL P. PETEL ARCHITECTE URBANISTE, Hubert COHEN Architecte D.P.L.G, PIXXIM S.A et MEDIAE représenté par son mandataire :

- Monsieur Sinan HAVSALI, gérant d'HORIZON CONSEIL (mandataire), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 480 866 516 code APE 7112 B, et domiciliée 23 rue Fauchier – 13002 Marseille.

II. OBJET DE L'AVENANT N° 1

II.1 – Exposé des motifs :

L'acte d'engagement du marché A9-067, en son « article 4 : Paiement » indique que la personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du seul compte du mandataire du groupement solidaire :

Ouvert au nom de : HORIZON CONSEIL

Domiciliation : SMC – Agence Joliette – Marseille

Code banque : 30077 – Code guichet : 01003 – N° de compte : 0002505515 – Clé RIB : 40

IBAN : FR 30 3007 7010 0300 0025 0551 540

BIC : SMC TFR 2 A XXX

Cependant, au vu de la lettre de candidature du 22 mai 2009 (DC4) où sont annexés les R.I.B des membres du groupement (Cf. annexe n°1), il convient de tenir compte de la volonté des membres du groupement d'être réglés, sur leurs comptes respectifs, des sommes dues en règlement des prestations qu'ils auront réalisées en fonction de leur domaine de compétence (Cf. annexe n°2).

II.2 – Identification des cocontractants :

Le présent avenant est conclu entre :

d'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, agissant en qualité d'Adjoint au Maire Délégué aux Marchés Publics et en vertu de la délibération n° du

d'autre part, le groupement conjoint solidaire des bureaux d'études HORIZON CONSEIL, GERAY, PAUL P. PETEL ARCHITECTE URBANISTE, Hubert COHEN Architecte D.P.L.G, PIXXIM S.A et MEDIAE représenté par son mandataire :

- Monsieur Sinan HAVSALI, gérant d'HORIZON CONSEIL (mandataire du groupement), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 480 866 516 code APE 7112 B, et domiciliée 23 rue Fauchier – 13002 Marseille.

L'article 4 de l'acte d'engagement est modifié ainsi qu'il suit :

Les sommes dues par la Ville d'Aix-en-Provence en règlement des prestations qui seront effectuées dans le cadre du marché A9-067 seront versées au crédit du ou des comptes suivants (R.I.B ci-annexé):

- Ouvert au nom de : **HORIZON CONSEIL** (mandataire)

Domiciliation : SMC – Agence Joliette - MARSEILLE

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30077	01003	00002505515	40

- Ouvert au nom de : **GERAY**

Domiciliation : CCM AIX EN PROVENCE ROTONDE

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
15899	08992	00020282501	87

- Ouvert au nom de : **MEDIAE**

Domiciliation : CRCA DU LANGUEDOC – LUNEL VICTOR HUGO

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
13506	10000	92300693000	25

- Ouvert au nom de : **MR PAUL PIERRE PETEL**

Domiciliation : SOCIETE GENERALE – AIX COURS SEXTIUS

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30003	00051	00022303162	07

- Ouvert au nom de : **M. HUBERT COHEN**

Domiciliation : CIC AIX JEANNE D'ARC

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
10096	18700	00014596701	94

- Ouvert au nom de : **SA PIXXIM**
Domiciliation : LCL MARSEILLE (02800)

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
3002	02800	0000702888S	29

III – Autres clauses :

Toutes les clauses du marché initial n° A9-067, non modifiées par le présent avenant, demeurent applicables.

IV – Signature des parties :

Fait à

Fait à

Le

Le

Pour le groupement conjoint solidaire,
Le mandataire HORIZON CONSEIL
représentée par M. Sinan HAVSALI

Pour la Ville d'Aix-en-Provence,
Le Représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Maurice CHAZEAU,
Adjoint au Maire délégué aux Marchés
Publics